

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 14147**

Intitulé

MASTER : MASTER Domaine Droit, Economie, Gestion Mention Droit international européen et comparé Spécialité juriste international

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Toulouse 1 Capitole Modalités d'élaboration de références : CNESER du 19 avril 2011	Université Toulouse 1 Capitole, Président de l'Université Toulouse 1 Capitole

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

128g Droit fiscal ; Droit des affaires ; Droit pénal ; Droit de l'environnement ; Droit de la santé ; Droit de la sécurité et de la défense ; Droit du transport etc

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du master peut exercer les activités suivantes :

- Il assure un rôle d'expert auprès de dirigeants d'entreprises ou d'institutions, les aide dans leur prise de décisions stratégiques, les conseille dans le développement international de leurs entreprises et plus particulièrement prend en charge la mise en place de leurs projets d'un point de vue juridique.
- Il rédige et suit les dossiers juridiques (contentieux, contrats, brevets...)
- Il conduit des négociations internationales.
- Il prévient les litiges ayant des implications internationales.
- Il effectue une veille documentaire sur l'évolution des textes juridiques en droit international des affaires.
- Posséder des connaissances approfondies en droit international des affaires (droit commercial, droit des brevets, droit fiscal, droit des contrats ...).
- Etre capable de traiter des questions juridiques complexes et de fournir aux organisations internationales des réponses pertinentes.
- Anticiper et de mettre à jour ses connaissances en droit international, européen et comparé tout au long de sa vie professionnelle.
- Travailler dans un contexte interculturel et international.
- Parler l'anglais juridique.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Grandes entreprises internationales (secteur aéronautique, biosanté, agricole...)
- Institutions internationales
- Organisations Non Gouvernementales
- Cabinets d'avocats internationaux
- Cabinets conseils
- Secteur associatif
- Fonction publique
- Secteur de la banque et de l'assurance

- juriste d'affaires international
- juriste projet
- conseiller en assurances
- juriste conseil en patrimoine.
- conseiller juridique en entreprise
- rédacteur juridique

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1903 : Défense et conseil juridique

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Semestre 1 30 ECTS

UE 1 période 1 Enseignements fondamentaux- 15 ECTS

Droit du commerce international
Arbitrage international
Contrats internationaux
Droit des sociétés internationales
Droit fiscal international
Droit social international

Propriété intellectuelle

UE 2 période 2 Enseignements complémentaires 15 ECTS

International legal terminology
International company law
International contracts
International business law practice
Drafting and negotiation of international contracts
International banking and financial law
International arbitration
International projects :legal issues
International joint venture

Cours et séminaires complémentaires

Techniques de distribution et de coopération internationale
Séminaires comptabilité

Semestre 2 30 ECTS

UE3 Orientation (à choix) 30

Choix 1:Voie professionnelle

Rapport de stage

Choix 2:Voie recherche

Mémoire

Stage

Voie professionnelle :

L'étudiant effectue un stage d'une durée minimale de trois mois dont la finalité est la mise en application pratique des enseignements reçus à l'université. Ce stage donne lieu à la rédaction d'un rapport de stage qui comprend notamment la présentation d'une question en rapport avec le stage (mémoire) et dont la note obtenue est prise en compte pour l'admission au diplôme.

Evaluation et compensation

L'examen du master 2 comporte deux sessions d'examen pour le semestre 1 et une seule session pour le semestre 2.

Chaque unité d'enseignement est validée individuellement et capitalisée avec acquisition des crédits (ECTS) correspondants dès lors que le candidat y obtient la moyenne. Pour chacun des semestres, les unités où l'étudiant n'a pas obtenu la moyenne sont validées par compensation lorsque le candidat est admis au semestre.

Toute note inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire, sauf délibération spéciale du jury. Chaque semestre est validé individuellement.

Pour être déclaré admis

- au semestre 1, le candidat doit y obtenir une note de moyenne générale au moins égale à 10 sur 20

- au semestre 2, le candidat doit obtenir une note de moyenne générale au moins égale à 10 sur 20.

Pour être déclaré admis au diplôme, le candidat doit être admis au semestre 1 et au semestre 2.

Accès et formation préalable requise

Master 1 de droit international ou de droit européen ou autre master ou diplôme jugé équivalent.

Les candidats doivent avoir un très haut niveau d'anglais.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Composition des jurys : enseignants (50%) et professionnels (50%)
En contrat d'apprentissage	X	NON
Après un parcours de formation continue	X	Composition des jurys : enseignants (50%) et professionnels (50%)
En contrat de professionnalisation	X	Non
Par candidature individuelle	X	Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP Composition des jurys : enseignants (50%) et professionnels (50%)
Par expérience dispositif VAE	X	Composition des jurys : enseignants (50%) et professionnels (50%)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X

Base légale**Référence du décret général :**

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté d'habilitation du 23 juillet 2007

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :**

Arrêté d'habilitation du 23 juin 2011

Pour plus d'informations**Statistiques :**

2010-2011

141 candidats, 52 avis favorables, 34 inscrits

2011-2012

227 candidats, 51 avis favorables, 36 inscrits

<http://www.univ-tlse1.fr>

Autres sources d'information :

Site de l'université

Lieu(x) de certification :

Université Toulouse 1 Capitole : Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon - Haute-Garonne (31) [Toulouse]

Université Toulouse 1 Capitole

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**Historique de la certification :**